

DE LA NATURE SEMANTIQUE ET TRANSFORMATIONNELLE DE L'ALTERNANCE DATIVE*

David H. Fournier
Université de Toronto

1. Introduction

Dans le programme minimaliste développé dans Chomsky (1995), les principes de l'économie de la dérivation et de la représentation limitent rigidelement le mouvement syntaxique en stipulant qu'il est entraîné par des traits, ainsi rendant le mouvement optionnel incompatible avec cette approche. Tout mouvement qui n'est pas motivé par des traits devient une dérivation non économique et donc interdite. Il n'est pas évident de déterminer l'opération déclenchante impliquée dans l'optionnalité libre et responsable du choix entre les variantes possibles. À cette fin, on s'attend à ce qu'il existe une différence sémantique entre les deux structures de l'alternance dative en (1). À savoir, la construction à double objet (CDO) en (1a) encode un élément de sens qui est un transfert de possession que la construction à objet prépositionnel (COP) en (1b) n'a pas (Oehrle 1976, Pinker 1989, entre autres).

- (1) a. John sent Mary a letter.
b. John sent a letter to Mary.

Mais, il n'existe pas encore de consensus quant à la force motrice derrière cette alternation. Ceux qui disent qu'il existe une différence de sens entre les structures doivent toujours faire face aux exemples de l'alternation où il n'y a clairement pas de différence ou de motivation sémantiques pour préférer une des structures sur l'autre ou quand les deux variantes sont employées de la même manière. Ce sont ces problèmes mêmes qui ont suscité des analyses transformationnelles (Larson 1988, Den Dikken 1995, entre autres) où le choix de la structure est influencé directement par des considérations de la structure d'information. Cependant, une explication purement transformationnelle a toujours du mal à expliquer les cas où le choix entre les deux constructions semble être basé fortement sur des considérations sémantiques.

Nous développons un modèle qui réunit une approche à base sémantique à une approche à base structurale et qui permet d'évaluer l'étendue des éléments qui influencent la structure finalement choisie. Il se peut que la variation se trouve dans la dérivation d'une construction, soit en tant que transformation d'une autre construction, soit en tant que construction sémantiquement distincte. Ce que nous contribuons au domaine de recherche en particulier, c'est l'alternative souvent inaperçue de marier deux solutions au problème de l'optionnalité, autrement considérées incompatibles.

* Nous remercions Yves Roberge pour ses conseils et ses remarques. Ce travail a été subventionné par une bourse du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

2. Différences sémantiques

Pour déterminer les propriétés primitives de la CDO, il faut préciser la sémantique inhérente de sa structure qui la distingue de toutes les autres. Cette section analyse quelques exemples de la CDO en anglais en les comparant à leurs contreparties prépositionnelles. Le résultat de cette exposition est une interprétation plus claire de la structure caractérisée par la CDO en tant que transfert de possession obligatoire entre les deux objets, nécessairement sans une interprétation de « PATH ». Ces propriétés mêmes nous aident à développer une analyse structurelle de la CDO en utilisant une préposition de possession présente dans la structure déjà suggérée dans plusieurs travaux antérieurs et un syntagme fonctionnel applicatif qui représente la possession appliquée à l'événement.¹

Appelé « la généralisation d'Oehrle » grâce à la dissertation influente d'Oehrle (1976), les propriétés sémantiques distinctes du côté CDO de l'alternation dative se résument clairement dans le contraste suivant bien connu.

- (2) a. The editor sent the article to Sue.
 b. The editor sent the article to Philadelphia.
 c. The editor sent Sue the article.
 d. ??The editor sent Philadelphia the article. (Harley 2002 : 35, (7))

Alors qu'une personne comme *Sue* se trouve librement dans la COP (2a) et la CDO (2c), un lieu, comme *Philadelphia*, peut se trouver dans la CDO seulement avec une lecture métonymique représentant une organisation ou un groupe de gens (2d). Sinon, il est restreint à la COP (2b). Cela implique une restriction sur la CDO où le but doit être le possesseur anticipé du thème, le deuxième objet. Pinker (1989 : 102) suggère que chaque variante dans l'alternance dative a une représentation lexicale sémantique distincte et la différence dans la structure syntaxique reflète cette différence (avec des règles de mappage établies indépendamment). La conclusion raisonnable est que la CDO s'interprète comme un transfert de possession. De l'autre côté, on dit que la COP représente plutôt un transfert de lieu (voir aussi Harley 1997, 2002, Krifka 2001, 2004, Pesetsky 1995). Par la suite, on prédit que les verbes qui n'ont pas la capacité d'encoder l'interprétation de possession ne se trouvent pas dans la CDO. Cela est effectivement le cas et peut expliquer la présence de la restriction dans la construction bénéfactive pour le verbe *run* en (4), qui ne s'applique pas au verbe *bake* en (3).

- (3) a. Carolyn baked that cake for my children.
 b. Carolyn baked my children that cake.

¹ Nous suggérons que l'absence de la CDO dans certaines langues pourrait être attribuée à une différence dans la façon de laquelle ces langues représentent morphologiquement la possession.

- (4) a. Sheila ran the race for Patti.
 b. * Sheila ran Patti the race.

En (3), les enfants peuvent posséder éventuellement le gâteau à la suite du fait que Carolyn l'a fait cuire, tandis que l'interprétation bénéfactive pour le verbe *run* en (4) ne permet pas à l'argument bénéfactif d'aboutir en possession du patient par l'acte du verbe. Cependant, il est clair que cette dichotomie entre la CDO et la COP n'est pas tout à fait correcte. Même dans la COP (e.g. 2a, 3a), le but, qui est capable de posséder des choses, peut finir en possession du thème par la suite de l'action du verbe.

- (5) The editor sent the article to Sue and she decidedly didn't like it.

Pour que (5) soit acceptable comme énoncé, il faut que *Sue* soit en possession de l'article afin qu'elle puisse en rendre un jugement. De même, les verbes qui dénotent un mouvement qui demande une transmission continue de force devraient intuitivement être capables d'encoder un transfert de possession, mais la CDO est curieusement agrammaticale.

- (6) a. Ann pulled the box to Beth.
 b. ??Ann pulled Beth the box. (Krifka 2004 : 4, (18))

Krifka (2001) suggère que l'acte du verbe n'est pas *linguistiquement* interprétable comme entraînant un changement de possession, même s'il est possible de l'impliquer par le contexte. Par contre, nous ne partageons pas son avis. Peut-être que le sens du verbe n'encode pas le transfert de possession dans son entrée lexicale, mais lorsqu'il s'insère dans une construction comme la COP *cf.* (6a), il peut facilement adopter une lecture de transfert de possession quand les deux arguments du verbe sont présents. Par exemple en (6a), on peut accepter la lecture où *Beth* finit en possession du thème *the box* par la suite de l'action du verbe *pull*, sans problème. D'après nous, le contexte linguistique, mais pas pragmatique, est pertinent ici et permet finalement le transfert de possession. De la même façon, Pinker (1989) doit assumer une variété de règles à portée étroite, comme « si verbe qui est un acte de parler comprend un élément de manière, donc la CDO n'est pas une option. »

- (7) a. Ann shouted the news to Beth.
 b. ??Ann shouted Beth the news. (Krifka 2004 : 4, (22))

Il ne donne pas d'explication de cette restriction. Il doit donc exister une autre raison pour laquelle la CDO n'est pas permise pour ces classes verbales, *cf.* (6b), (7b). Krifka (2004 : 10) rend compte de ces verbes en prétendant qu'il y a un homomorphisme entre la production de la parole et le transfert

d'information, tout comme pour les verbes de transmission continue de force, comme *pull*. Par conséquent, ces verbes ne sont pas compatibles dans la CDO. Il est dit que pour ces verbes, il y a un événement de mouvement qui coïncide avec l'événement de causalité dans leur représentation. Pour spécifier la manière d'un verbe comme *pull*, il faut faire référence à l'événement de mouvement. La CDO ne tient pas compte de cette référence, donc ces verbes ne sont pas compatibles dans cette construction. Cette nouvelle perspective peut rendre compte de la grande majorité des restrictions directes sur cette alternance. Nous ajoutons que les deux constructions encodent une interprétation de possession, or seulement la CDO le fait obligatoirement. Par conséquent, il y a une préférence pour la CDO lorsque la possession est impliquée pour éviter une ambiguïté de sens. On postule qu'il s'agit d'une *résolution d'ambiguïté dans la syntaxe*. On décrit la différence entre les structures comme une notion de « PATH » à la Jackendoff (1996), i.e., de mouvement. Voici un résumé des propriétés prétendues des deux structures.

(8)		CDO	COP
	Transfert de possession	+	+/-
	Notion de PATH	-	+

Ce schéma s'allie bien à notre explication structurale des deux constructions dans la troisième section. Nous revenons au sujet de la différence sémantique entre les structures dans la section qui suit. Il y a des restrictions qui ne semblent pas s'ensuivre facilement de ce schéma sémantique, comme les verbes latinisés.

- (9) a. Beth donated the sofa to the museum.
 b. ??Beth donated them the sofa. (Krifka 2004 : 5
 (31))

Ces derniers faits empiriques posent un problème pour une explication de l'alternance dative strictement de base sémantique. Néanmoins, ces contre-exemples ne nient pas l'existence de la différence sémantique généralement aperçue entre les deux structures. Dans les sections suivantes, on dérive les structures des deux constructions sous un modèle constructionniste de la grammaire adressant les différences sémantiques présupposées de cette section.

3. Structures

3.1 Arrière-plan

En adoptant une opération minimaliste comme l'Association, on accepte implicitement que les structures syntaxiques soient maximalelement binaires. On peut soutenir que la fidélité à la binarité maximale de la structure syntaxique à la Kayne (1984) est nécessaire pour une théorie minimaliste de langue qui juge pertinente l'économie méthodologique et une grammaire basée sur les notions du moindre effort. Cela dit, un verbe qui sélectionne deux arguments ne peut pas représenter une structure tertiaire et doit s'associer aux objets l'un après

l'autre, asymétriquement. La détermination de cette structure, qui n'est pas triviale, devient justement une enquête très populaire parmi les chercheurs dans le domaine. Si un verbe représente une relation transitive, c'est-à-dire, une action imposée à un objet en général, quelle est la relation partagée entre le verbe et ses deux arguments et comment sont-ils liés ?

Nous maintenons que la CDO encode sa propre sémantique, et c'est effectivement la notion de transfert de possession sans PATH. Cette approche conçue comme telle est non transformationnelle (e.g., Pinker 1989, Jackendoff 1990, Bresnan 1982) et suit les théories constructionnistes (e.g., Borer 2003, 2005, Goldberg 1995, et Marantz 1997) qui proposent un modèle qui évoque un lexique vraiment pauvre au niveau de la spécification lexicale. Avec une telle approche, une grande partie du sens verbal se détermine par sa position syntaxique dans laquelle le verbe se réalise. Donc par exemple, la possession s'encode directement dans le sens de la construction. Les éléments qui s'insèrent dans la structure (e.g. les objets, le verbe, etc.) ont leurs propres sémantiques qui doivent s'accorder avec la sémantique de la structure. Cette section développe la présente hypothèse de la structure de la CDO et l'encodage de la possession.

Pour commencer à construire la structure, nous reconnaissons le travail important de Barss et Lasnik (1986) qui montre des asymétries qui existent entre les arguments des verbes ditransitifs.

(10) a. I showed John himself in the mirror.

b. * I showed himself John in the mirror. (Barss & Lasnik 1986 : 347)

En (10a), le thème, qui est l'anaphore *himself*, est lié par le but *John*. En (10b), le but, qui est l'anaphore *himself*, n'est pas lié par le thème *John*, ce qui mène à une agrammaticalité. Cela implique que le but doit dominer le thème. Larson (1988) construit une analyse influencée par ces asymétries où le prédicat est reparté en deux VP et la CDO est atteinte par le « déplacement datif » qui résulte d'une opération qui ressemble à un type de passivisation. Harley (2002) montre comment l'analyse dérivationnelle de Larson n'est pas valable, mais que la motivation des asymétries pour rendre le prédicat plus complexe est correcte. Par exemple, elle propose une analyse similaire à celle de Pesetsky (1995) qui traite les deux structures comme étant distinctes parce que leurs sémantiques le sont, où les compléments des deux structures sont tous les deux introduits par une préposition. La différence est que la P dans la CDO (que Pesetsky appelle « G ») est vide. Harley identifie la préposition vide G avec la préposition qui encode la possession et qu'elle nomme P_{HAVE}. Bref, la relation hiérarchique but-thème est un corrélat à la présence de la P_{HAVE}. Dans ce qui suit, nous décrivons la P_{HAVE} et offrons une modification de la proposition de Harley (qui, nous prédisons, peut finalement incorporer de façon plus compréhensible les langues romanes dans l'analyse).

Pesetsky (1995) attribue la différence entre la CDO et la COP à la contribution sémantique inégale des deux prépositions. Or, Harley (2002) prétend que chaque préposition contribue sa propre sémantique à la construction, à savoir *to* introduit une relation de lieu (i.e., un sens du genre

« PATH »), et P_{HAVE} encode une relation de possession entre le but et le thème, vu qu'il existe des CDO qui n'alternent pas avec la COP et vice versa.

- (11) a. Bill threw Mary a glance.
 b. * Bill threw a glance to Mary.

Pour Harley, la possession est nécessairement encodée dans les CDO non alternantes comme dans (11a). Cela implique que la P_{HAVE} contribue une relation supplémentaire (de possession) à la phrase ; voilà la raison donnée pour laquelle la COP n'est pas possible dans (11b). Elle s'inscrit à la théorie où toutes les langues représentent le verbe *avoir* implicitement comme ÊTRE+P, et où les langues avec le verbe *avoir* incorporent simplement la P dans ÊTRE pour produire *avoir* (voir aussi Benveniste 1966, Freeze 1992, Kayne 1993). Elle distingue un troisième type de langues qui n'ont pas la P_{HAVE} et doivent représenter la possession dans une structure locative, i.e., avec une P locative. Ces langues-ci n'ont pas de CDO dans laquelle le but c-commande le thème, si on accepte—comme elle le propose—que la P_{HAVE} est la P vide qui permet au but de c-commander le thème (ainsi construisant la CDO). Elle fournit des exemples convaincants des langues comme l'irlandais, le diné, et le gaélique d'Écosse. Alors que nous sommes d'avis qu'il y a ces trois types de langues (et pas juste deux), nous considérons plutôt que la P_{HAVE} de la CDO en anglais exige une interprétation de possession, et que c'est aussi une interprétation possible de la COP. La différence est que l'interprétation de possession avec la P_{loc} de la COP n'est que facultative. Ainsi, la grande différence est la notion de PATH qu'encode la P_{loc} de la COP seulement. Finalement, comme nous le proposons, il y a une préférence pour la CDO lorsque la possession est impliquée pour éviter une ambiguïté de sens. On suggère que cette proposition puisse se relier à un choix efficace de l'enfant dans l'acquisition de la langue relié à l'homomorphisme entre la COP de possession et la COP sans interprétation de possession.

3.2 Possession en syntaxe

On peut exprimer la possession soit avec une préposition de lieu, soit avec une préposition de possession. La dernière est généralement préférée parce qu'elle encode la possession plus directement. Donc, il y a une préférence générale pour la CDO lorsque l'on veut exprimer le transfert de possession, ce que d'autres ont déjà noté (e.g., Bresnan et Nikitina 2003).

La possession est souvent marquée par les marqueurs de Cas. Par exemple, il semble que le français marque la possession par le Cas génitif (12) et le Cas datif (13).

- (12) Le livre de Marie (Cas génitif)
 (13) Un livre à moi (Cas datif)

Tremblay (1989) note que « seules les constructions datives peuvent avoir une interprétation possessive dans les structures prédicatives ».

- (14) a. Ce livre est à Marie.
 b. Ce livre est de Marie.

Mais, supposons que l'on analyse les données en (14) d'une autre façon. Supposons que le français a même une autre façon d'exprimer la possession, comme maintes autres langues, et ceci par une préposition de lieu. Cela implique qu'il y a deux *à* en français, l'un qui est le marqueur datif (qui n'existe pas en anglais), et l'autre qui est la P de lieu (qui se traduit à *to* en anglais).² Il s'agit donc d'un marqueur de Cas en (13), mais possiblement d'une P de lieu dans la structure prédicative en (14a). Vu que les objets datifs se cliticisent normalement, il s'ensuit que si *à Marie* est un élément datif, il doit pouvoir se cliticiser. Cependant, cela n'est pas le cas, comme illustré ci-dessous.

- (15) Ce livre est [à_{DAT}-Marie]_{DP} → *Ce livre lui_{DAT} est.

On peut conclure que *à Marie* est un syntagme prépositionnel avec la P_{LOC} pour exprimer la possession. Ce n'est pas un phénomène rare. Harley (2002) montre que l'irlandais, le diné, et le gaélique d'Écosse sont des exemples des langues qui expriment la possession avec la P_{LOC}. Nous proposons que l'anglais lui aussi a une structure qui emploie la P_{LOC} pour exprimer la possession.

- (16) This book belongs to Mary.³

Vu qu'il n'y a pas de Cas datif en anglais (*cf.* Lightfoot 1991), le possesseur *Mary* dans (16) est introduit par la préposition *to* qui est une P_{LOC} en anglais. On peut paraphraser les exemples en anglais et en français comme le suivant : *Le livre est dans les environs de Marie*. Cet énoncé pourrait être littéral, métaphorique, ou figuratif. C'est-à-dire, le livre ne doit pas être physiquement dans les environs de Marie, mais le livre et Marie doivent partager une relation spatiale qui est soulignée dans (16) et (14a) afin que Marie puisse posséder le livre. Donc, ce n'est pas douteux que la COP qui comprend cette P peut encoder le transfert de possession aussi facilement que la CDO.

3.3 Application

On maintient que la vraie distinction sémantique entre les constructions vient de la notion PATH qu'encode la P_{LOC}, mais pas la P_{HAVE}. C'est-à-dire, il existe une origine et une destination et la route sur laquelle un objet se déplace. Ce n'est pas que la COP est incompatible avec une interprétation du transfert de possession, c'est que la CDO est incompatible avec une interprétation de PATH. De cette façon, on a l'option de maintenir, comme Pesetsky (1995), que la sémantique des objets introduits par la P_{LOC} dans la COP semble être un sur-ensemble de la sémantique des objets sélectionnés directement par le verbe dans

² Kayne (1975) et Jaeggli (1982) partagent cet avis. Nous développerons cette hypothèse dans un travail futur.

³ On ne développe pas encore pourquoi le verbe ici n'est pas la copule en anglais.

la CDO. C'est-à-dire, l'objet introduit par la P_{LOC} a ce trait supplémentaire de « PATH », sinon il a la même sémantique du but direct de la CDO. Notre hypothèse donne une raison claire pour la préférence de la CDO quand il s'agit d'un transfert de possession. Comme Bresnan et Nikitina (2003), nous sommes d'avis pour reconnaître que les deux constructions peuvent exprimer le transfert de possession, or on ajoute que cette interprétation est obligatoire pour la CDO (et donc, transparente), tandis que elle est facultative pour la COP (et donc, ambiguë hors du contexte linguistique ou pragmatique). Cela résulte de la contribution sémantique des prépositions des deux structures, la P_{HAVE} dans la CDO et la P_{LOC} dans la COP. On peut soutenir qu'évitant une ambiguïté quand possible fait partie des principes d'économie sous le cadre minimaliste. Nous expliquons les restrictions de la grande majorité des cas de l'alternance dative avec le postulat de la *résolution d'ambiguïté dans la syntaxe*. Revenons à quelques exemples où on peut maintenant illustrer comment le choix de la structure résulte de la *préférence* de la CDO pour exprimer le transfert de possession. De plus, si une interprétation de PATH n'est pas possible, la COP n'est pas possible.

- (17) a. Sheila ran the race for Patti.
 b. * Sheila ran Patti the race. (= 4)
 -Poss = COP seulement

Il n'est pas possible que Patti entre dans une relation de possession avec la course à la suite du fait que Sheila l'a courue.

- (18) a. Ann pulled the box to Beth.
 b. ??Ann pulled Beth the box. (= 6)
 +PATH = COP

Pull est un verbe qui dénote un mouvement qui demande une transmission continue de force qui exige une interprétation de « PATH ».

3.4 Les constructions

Comme Den Dikken (1995), Pesetsky (1995), et Kayne (1981), nous adoptons une analyse de la CDO, cf. (1a) qui comprend une petite proposition prépositionnelle pour introduire les deux arguments verbaux de la construction. Comme Harley (2002), la CDO comprend la P_{HAVE} , mais nous proposons que la structure comprenne également toute la structure possessive. Par exemple, une phrase comme *John gave Mary the book* comprend la phrase non causative, *Mary has a book*.

- (19) a. CDO : *John* fait [à *Mary* en venir à être à (la possession) *le livre*]
 b. CDO : *John* fait que [*Mary has the book*]

(19a) définit la CDO en termes de la causation de la possession, et (19b) est une version de cette description avec la phrase possessive encadrée dans la proposition matrice causative. Cette construction encode le transfert de possession, donc elle demande nécessairement trois arguments. La périphérie du VP inclut une catégorie fonctionnelle qui exprime la possession appliquée à l'événement que l'on appelle le syntagme applicatif (en suivant Marantz 1993 et Pylkkänen 2002). La possession est encodée dans le PP et le possesseur doit être *appliqué* à la phrase en se déplaçant vers la Spec de cette catégorie fonctionnelle (voir Fournier 2006). On suit la théorie que la copule BE (ÊTRE) et la P_{HAVE} forment le verbe *avoir* (cf. Freeze 1992, Kayne 1993). Le verbe qui s'insère dans la CDO doit avoir la capacité d'exprimer un événement de transfert de possession entre deux éléments. L'interprétation comprend toujours un transfert de possession parce que la possession est une propriété innée de la P_{HAVE}.

La COP, cf. (1b) est assez similaire à la CDO. Les différences principales sont :

- La P_{LOC} est la tête de la petite proposition prépositionnelle au lieu de la P_{HAVE}.
- Par conséquent, l'ordre des objets est différent et les propriétés du liage découvertes par Barss et Lasnik (1986) sont respectées.
- La copule BE ne se trouve pas dans la structure.
- L'expression d'un transfert de possession est facultative, donc l'AppIP n'est que facultative. Or la structure encode obligatoirement la notion de PATH, parce que c'est une propriété innée de la P_{LOC}.

4.0 Choix de construction

4.1 Sémantique

Nous affirmons que le verbe doit avoir un sens compatible avec le sens de la CDO, sinon il ne se trouve jamais dans cette configuration. C'est-à-dire, ce verbe doit permettre une lecture -PATH avec ses arguments. Les sens des verbes jouent un rôle assez important dans la détermination de la grammaticalité d'une CDO. Il semble probable que si on postule que les verbes ont des propriétés sélectionnelles dans le Lexique, on a une façon claire de classifier les verbes comme étant compatibles avec telle ou telle structure. Donc un verbe qui sélectionne deux arguments par nature peut être compatible avec un sens de la CDO, mais un verbe qui ne sélectionne qu'un argument par nature ne le peut pas intrinsèquement.

Pour déterminer les arguments qui sont sélectionnés par le verbe, on modifie le test de sélection verbale de Goldberg (1995) en ajoutant que seulement un participant lexical puisse se remplacer par l'objet nul générique.

(20) Test modifié de sélection verbale des participants

Un argument est sélectionné par le verbe comme participant, si :

- i. Il doit se prononcer normalement dans une proposition finie, OU
- ii. L'objet nul générique peut le remplacer.

Par exemple, le thème de *bake* ne peut pas s'élider, il peut seulement se remplacer par l'objet nul générique qui alterne sémantiquement avec le mot

générique *stuff* (i.e., pour ce verbe, *bakeable stuff*). Donc en fait, le thème *cake* dans (21a) ne peut pas s'élider (toujours hors contexte).

- (21) a. I baked *(the cake) (for Paul).
 b. I baked \emptyset_{GEN} /bakeable stuff.

La phrase dans (21b) implique que quelque chose était nécessairement cuit.

À partir du test en (20) *bake*, comme *pull*, ne sélectionne qu'un participant, le thème. Alors, pourquoi le verbe *bake* se trouve-t-il dans la CDO s'il ne sélectionne qu'un participant (si la CDO en exige deux) ? Les verbes qui ne sélectionnent qu'un participant ne sont normalement pas compatibles avec la CDO. Cependant, si le verbe a un sens qui est compatible avec celui de la CDO (dans l'optique de Goldberg 1995), il peut être forcé dans la structure (par un moyen similaire à celui de Goldberg 1995 : 53). Or, il existe une règle morphophonologique qui limite ces verbes qui peuvent être forcés dans la CDO. Voici la règle suivante d'Emonds et Whitney (2006 : 93 (27)).

- (22) Les radicaux verbaux qui manquent l'accentuation secondaire se combinent facilement avec une affixe applicative nulle [i.e., peuvent se trouver dans la CDO].

Mais, il existe toujours des exceptions, tels que les verbes à « manière de parler », e.g., *scream, whisper, yell* et les verbes à motion continuellement causée, e.g. *drag, move, push*. Une autre faiblesse de cette règle est qu'il existe des verbes qui requièrent obligatoirement l'affixe applicative nulle qu'Emonds et Whitney reconnaissent, mais n'en offrent aucune explication, e.g. *ask, bet, charge cost, deny*). La raison pour laquelle cette règle existe reste une question pour un travail futur. Cependant, on voit l'avantage en classifiant cette règle en tant que restriction sur la coercition. On n'a plus les exceptions à la règle parce que ces verbes-ci ne sont pas forcés, ils sélectionnent deux participants et donc sont immunisés à cette règle. Les verbes à « manière de parler » n'ont pas de sens compatible avec la CDO, alors là la restriction n'est pas liée à la règle. En somme, on peut formuler la règle de coercition comme la suivante.

(23) **Règle de coercition**

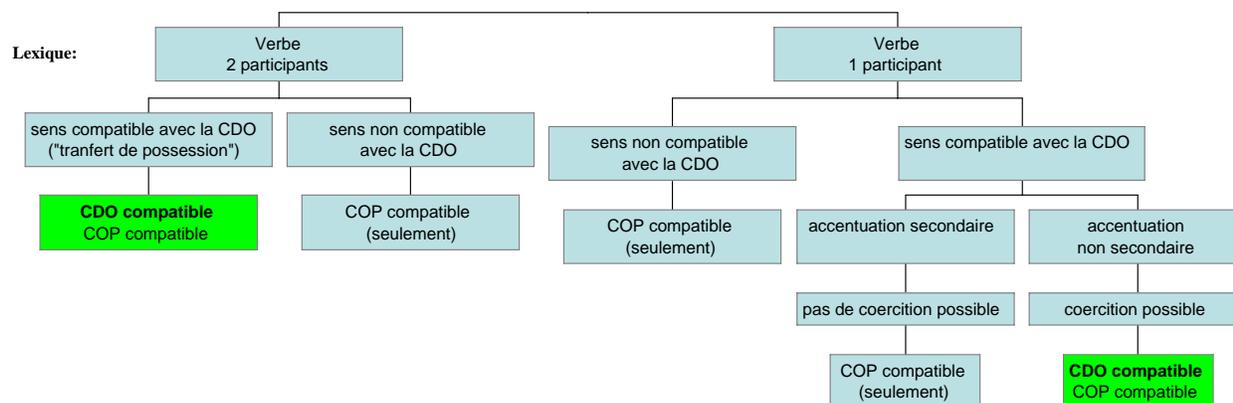
Les radicaux verbaux qui ne sélectionnent qu'un participant, mais qui ont un sens compatible avec la CDO peuvent être forcés dans la CDO seulement s'ils manquent l'accentuation secondaire.

La règle de coercition est exercée par le locuteur pour un verbe à un participant quand il veut vraiment exprimer le concept du transfert de possession sans notion de PATH. Le choix du verbe dépend premièrement de la dichotomie +/- PATH. Voici un tableau d'exemples de verbes dans les cinq classes possibles de verbes (24) et un schéma qui illustre la distribution des verbes pour la CDO selon l'hypothèse actuelle (25). (Ce schéma est complet à défaut de toute considération de la structure d'information.)

(24) Tableau d'exemples de verbes :

VERBE	No. de participants	Sens CDO	Accentuation secondaire
A) <i>give, send, deny</i> ⁴ , <i>offer, promise</i>	2	✓	
B) ?	2		
C) <i>pull, drag, push, shout, carry</i> ⁵	1		
D) <i>donate, deliver</i>	1	✓	✓
E) <i>bake, throw</i> ⁶	1	✓	

(25) La détermination de la compatibilité des verbes dans la CDO



Évidemment, seulement là où la CDO et la COP sont possibles toutes les deux les considérations de la structure d'information peuvent-elles modifier la structure de surface finale. C'est-à-dire, elles ne peuvent pas changer l'ordre de mots à une nouvelle configuration qui autrement serait considérée agrammaticale.

⁴ Pour *deny*, il y a une préférence forte pour la CDO (possession implicite et résolution d'ambiguïté sémantique).

⁵ *Carry* est possiblement classe E pour certains locuteurs natifs.

⁶ Spécifique à la langue (voir Croft et al. 2001)

4.2 Structure d'information

Le modèle en (25) aide à expliquer le choix de construction basé sur la sémantique du verbe et la sélection lexicale de ses arguments. Pour illustrer (mais pas expliquer) comment la structure d'information ont des effets supplémentaires sur la construction résultante finale, nous employons le modèle optimaliste.⁷ Voici les contraintes possibles.

- (26) a. SENS DOUBLE OBJET (SENS-OO) : Sens du verbe à deux objets (et ses objets) doit être compatible avec le sens de la CDO (i.e., possession sans PATH)
- b. PARTICIPANT-OO (*1, 2) : Le verbe doit sélectionner deux participants dans le Lexique.
- c. STRUCTURE D'INFORMATION (INFO STRUC) : Le but domine strictement le thème dans les hiérarchies de l'évidence d'information, et le thème domine strictement le but dans les hiérarchies inversées.
 Informations :
 donnée • nouvelle (définie • indéfinie ; pronom • nom)
 plus courte • plus longue⁸
- d. POSSESSION ET PRIMAUTE DOUBLE OBJET (POSS PRIMAUTE-OO) : Lorsqu'un transfert de possession est impliqué, le but (possesseur) doit dominer le thème (possédé).

Les contraintes en anglais sont rangées comme le suivant.

- (27) SENS-OO » PARTICIPANT-OO » INFO STRUC » POSS PRIMAUTE-OO

SENS-OO est nécessairement de premier rang dans la hiérarchie parce qu'il est évalué plus tôt dans la computation de la structure. Seulement les verbes dans la classe A, D, et E *cf.* (24) satisfont SENS-OO. POSS PRIMAUTE-OO est déterminée par la pragmatique et la volonté du locuteur. Voilà où se trouve la préférence pour la CDO quand il s'agit d'un transfert de possession, i.e., une résolution d'ambiguïté de sens. Voici un exemple de ce modèle exemplaire.

⁷ Bresnan et Nikitina (2003) ont déjà proposé une version possible d'un tel modèle, mais elles n'incorporent ni les effets sémantiques ni la hiérarchie de domination stricte de Prince et Smolensky (2004).

⁸ On ne développe pas ici les effets de la structure d'information par manque d'espace (mais voir Bresnan et Nikitina (2003) pour un résumé). La formulation d'une explication de ces faits on laisse pour un travail futur, y compris une explication explicite des transformations syntaxiques effectuées à la suite d'une exigence de la structure d'information.

Information donnée avant nouvelle (voir la note 8)

(28) A : Who did he give the book ?

cf. (11)	SENS-OO	PARTICIPANT (*1, 2)	INFO STRUC	POSS PRIMAUTÉ- OO
• B : <i>He gave the book to Beth.</i>				(*)
B : <i>He gave Beth the book.</i>			*!	

La COP est préférée ici comme réponse car la CDO viole la contrainte de la structure d'information (donnée • nouvelle) qui est plus haut sur la hiérarchie que POSS PRIMAUTE-OO.

(29) A : What did he give (to) Beth?

	SENS-OO	PARTICIPANT (*1, 2)	INFO STRUC	POSS PRIMAUTÉ- OO
B : <i>He gave the book to her/Beth.</i>			*!	(*)
• B : <i>He gave her/Beth the book.</i>				

Ici par contre, la CDO est préférée comme réponse car la COP viole la contrainte de la structure d'information (donnée • nouvelle) et la CDO ne viole aucune contrainte.

5.0 Conclusion

Dans ce travail, on a confirmé qu'il existe une différence sémantique entre les constructions de l'alternance dative. À savoir, la construction à double objet (CDO) encode une interprétation de transfert de possession obligatoire sans une interprétation de mouvement (« PATH ») tandis que la construction à objet prépositionnel (COP) encode un transfert de lieu (« PATH ») et une interprétation de transfert de possession facultative seulement. On rend compte de la préférence de certains verbes à se trouver dans la CDO pour éviter une ambiguïté de sens. La différence sémantique implique que les deux constructions ne sont pas liées de façon transformationnelle. Bien qu'il y ait un PP dans les deux constructions pour introduire les deux arguments du verbe, la CDO comprend la préposition de possession, P_{HAVE}, et la COP comprend la préposition de lieu, P_{LOC} qui, en gros, sont toutes deux responsables pour la

distinction de sens entre les constructions. Nous affirmons que ce sont les constructions mêmes qui encodent ces informations sémantiques avec lesquelles la sémantique verbale et le nombre de participants sélectionnés par le verbe qui s'insèrent dans la Syntaxe doivent s'accorder. De plus, un verbe qui n'a pas de nombre suffisant de participants, mais qui a un sens qui s'accorde avec la construction peut être forcé dans cette construction—restreint seulement par une condition morphophonologique—pour les besoins du locuteur et des raisons pragmatiques. Pour des raisons de la structure d'information et de la pragmatique, une transformation d'une construction à une autre est toujours possible après que la construction est prédéterminée par la sémantique. On laisse pour une recherche future une analyse des dérivations possibles et comment la pragmatique influence la Syntaxe. De même, il y a toujours du travail à faire en ce qui concerne la compatibilité du verbe dans la CDO (e.g., la règle morphophonologique, la coercion, etc.) et comment ce modèle s'applique à d'autres langues, par exemple, le français qui ne semble pas avoir une CDO.

Ce travail avait pour but de montrer que les explications sémantiques pour rendre compte de l'optionalité dans les langues doivent toujours faire face à et, si nécessaire, incorporer les considérations de la structure d'information en dérivant l'énoncé final en fin de compte. Il est donc possible qu'une analyse de l'optionalité inclue ces deux éléments.

Références

- Barss, Andrew, et Howard Lasnik. 1986. A Note on Anaphora and Double Objects. *Linguistic Inquiry* 17:347-354.
- Benveniste, Emile. 1966. *Problèmes de linguistique générale*. Paris: Galimard.
- Borer, Hagit. 2003. Exo-skeletal vs. endo-skeletal explanations. In *The Nature of Explanation in Linguistic Theory*, éd. Moore, J., et M. Polinsky, Chicago: CSLI et University of Chicago Press.
- Borer, Hagit. 2005. *Structuring sense*. Oxford: Oxford University Press.
- Bresnan, Joan, et Tatiana Nikitina. 2003. On the Gradience of the Dative Alternation. <http://www.stanford.edu/%7Ebresnan/new-dative.pdf>: 1-39.
- Bresnan, Joan. 1982. The Passive in Lexical Theory. In *The Mental Representation of Grammatical Relations*, éd. Bresnan, Joan, 3-86. Cambridge, MA: MIT Press.
- Chomsky, Noam. 1995. *The Minimalist Program*. Cambridge, MA: MIT Press.
- Croft, William, et al. 2001. Discriminating Verb Meanings: The Case of Transfer Verbs. *exemplaire, Linguistics Association of Great Britain Autumn Meeting*, Reading: 1-18.
- Dikken, Marcel den. 1995. *Particles: on the syntax of verb-particle, triadic, and causative constructions*. New York: Oxford University Press.
- Emonds, Joseph E., and Rosemarie Whitney. 2006. Double Object Constructions. In *The Blackwell Companion to Syntax*, éd. Everaert, Martin, et Henk C. van Riemsdijk, 73-144. Malden, MA: Blackwell Publishing.
- Fournier, David H. 2006. La montée du possesseur appliquée à la proposition. ms. University of Toronto:1-35.
- Freeze, Ray. 1992. Existentials and Other Locatives. *Language: Journal of the Linguistic Society of America* 68:553-595.
- Goldberg, Adele E. 1995. *Constructions: a construction grammar approach to argument structure*. Chicago: University of Chicago Press.

- Harley, Heidi. 2002. Possession and the Double Object Construction. *Linguistic Variation Yearbook* 2:31-70.
- Harley, Heidi. 1997. If You Have, You Can Give. *The Proceedings of the 15th West Coast Conference on Formal Linguistics*, 193-207.
- Jackendoff, Ray S. 1996. The proper treatment of measuring out, telicity, and perhaps even quantification in English. *Natural Language & Linguistic Theory* 14: 305-354.
- Jackendoff, Ray S. 1990. *Semantic structures*. Cambridge, MA: MIT Press.
- Jaeggli, Osvaldo. 1982. *Topics in Romance syntax*. Dordrecht, Holland: Foris.
- Kayne, Richard S. 1993. Toward a Modular Theory of Auxiliary Selection. *Studia Linguistica* 47:3-31.
- Kayne, Richard S. 1984. *Connectedness and Binary Branching*. Dordrecht: Foris.
- Kayne, Richard S. 1981. On Certain Differences between French and English. *Linguistic Inquiry* 12:349-371.
- Kayne, Richard S. 1975. *French syntax: the transformational cycle*. Cambridge, MA: MIT Press.
- Krifka, Manfred. 2004. Semantic and Pragmatic Conditions for the Dative Alternation. *Korean Journal of English Language and Linguistics* 4:1-32.
- Krifka, Manfred. 2001. Lexical Representation and the Nature of the Dative Alternation. *exemplaire, Conference on the Lexicon in Linguistic Theory: Düsseldorf*.
- Larson, Richard K. 1988. On the Double Object Construction. *Linguistic Inquiry* 19:335-391.
- Lightfoot, David. 1991. *How to Set Parameters: Arguments from Language Change*. Cambridge: MIT Press.
- Marantz, Alec. 1993. Implications of Asymmetries in Double Object Constructions. In *Theoretical Aspects of Bantu Grammar 1*, éd. Mchombo, Sam A., 113-150. Stanford, California: CSLI Publications.
- Marantz, Alec. 1997. No Escape from Syntax: Don't Try Morphological Analysis in the Privacy of Your Own Lexicon. *University of Pennsylvania Working Papers in Linguistics* 4:201-225.
- Oehrle, Richard. 1976. The Grammatical Status of the English Dative Alternation. Ph.D. Diss., MIT, Cambridge, MA.
- Pesetsky, David M. 1995. *Zero syntax: experiencers and cascades*. Cambridge, MA: MIT Press.
- Pinker, Steven. 1989. *Learnability and cognition: the acquisition of argument structure*. Cambridge, MA: MIT Press.
- Prince, Alan, et Paul Smolensky. 2004. *Optimality theory: constraint interaction in generative grammar*. Oxford, UK: Blackwell Publishing.
- Pylkkänen, Liina. 2002. Introducing Arguments. Ph.D. Diss., MIT, Cambridge, MA.
- Tremblay, Mireille. 1989. French Possessive Adjectives as Dative Clitics. *Proceedings of the West Coast Conference on Formal Linguistics* 8:399-413.